



**Angoulême Bowling Club**  
**( A.B.C. )**

Zone des Avenauds – 16160 Gond Pontouvre  
Tél.: 05 45 67 00 66

## LIGUE DOUBLETTE PAR POINTS – 70%

### ARTICLE 1 :

Organisée par l'Angoulême Bowling Club, elle est ouverte à tous les joueurs (maximum de 12 équipes).

### ARTICLE 2 :

Cette ligue se déroulera le mardi soir à **19:15 heures, boules d'essai à 19h15**, elle sera homologuée. Elle se déroulera en conformité avec les règlements généraux de la F.F.B.S.Q., section Bowling.

### ARTICLE 3 :

Toutes les journées de cette Ligue seront jouées en doublette, avec Handicap.

Pour la 1<sup>ère</sup> journée, le handicap retenu sera celui calculé en prenant la moyenne du dernier listing paru \* 70% soit Décembre 2023.

(Handicap calculé sur le dernier listing paru avant la compétition) sur la base de : 220 - la moyenne du joueur \* 70%) Pour les autres journées, le handicap sera recalculé à l'issue de chacune des séries sur la base de 70%.

### ARTICLE 4 :

Elle débutera le Mardi 9 janvier 2024, et se terminera à l'issue des 22 journées si 12 équipes inscrites. Chaque équipe effectuera une série de 4 lignes (sans changement de pistes, et sans possibilité de rattrapage).

Attribution des points à chaque journée :

Ligne gagnante : 1 point

Ligne en égalité :  $\frac{1}{2}$  point

Série gagnante : 1 point (en cas d'égalité sur la série, le point sera marqué par l'équipe ayant le plus petit handicap équipe).

Le classement final sera établi en additionnant le nombre de points acquis lors des 22 journées.

Un (e) joueur (euse), en retard rentrera à la ligne suivante.

Attribution d'un score aveugle de 120 (total avec handicap) pour un (e) joueur (euse) absente.

Les remplaçants sont autorisés, cependant ils ne pourront jouer que pour une seule équipe, **Le nombre de joueurs composant une équipe est limité à 5.**

## Article 5 :

Les frais équipes seront établis comme suit (par série):

Pour 1 joueur :	Frais parties	: 12,50 €
	Dotation	: 1,18 €
	Homologation	: 0,32 €
	Total	: 14,00 €
Pour l'équipe		: 28,00 €.

## Article 6 :

La dotation globale sera égale au total des dotations payées par les joueurs sur la période de la ligue.

## Article 7 :

Tout litige non prévu à ce règlement sera tranché, sans appel, par l'organisateur.

Récompenses :

Pour rentrer dans la dotation, les équipes devront avoir joué un minimum de **18** **matches.**

Seront récompensées : Toutes les équipes répondant au critère ci-dessus.

Pour vous inscrire : par retour de mail

Les dates de la ligue seront sur le lien LEXER.